



REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 26 JUILLET 2012



REVENDICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION
GENERALE DU TRAVAIL :

promotion/développement:

- a) Combien de changements de coefficient ont été proposés ?
- b) Combien ont été acceptés ?
- c) Nous demandons d'avoir le détail, par coefficient, pour chaque changement.

Comme nous l'avons déjà expliqué, les propositions des différents secteurs sont discutées avec la première ligne, la Direction et la Direction des Ressources Humaines.

Habituellement, entre 80 et 90% des propositions sont acceptées, mais cette rencontre permet d'arriver à un certain équilibre sur le sujet.

Nous vous communiquerons le nombre de changements de coefficients acceptés lors de la prochaine réunion des Délégués du Personnel.

Registre du personnel:

**Nous demandons que le registre unique du personnel soit mis à jour.
Ce registre est régulièrement mis à jour.**

Commission des suivis:

Suite à notre question du mois de juin sur la commission des suivis, avez-vous une date à nous transmettre pour le mois de septembre ?

Comme indiqué lors de la réunion du Comité d'Etablissement, la commission de suivis concernant les raisons qui ont amené les refus de changement de coefficients et d'augmentation, aura lieu le 25 Septembre 2012.

Il conviendra de nous communiquer précédemment les noms des personnes qui la composent (deux personnes par organisation syndicale) et les questions portant sur le sujet.

SMIC:

Nous demandons la réouverture des négociations annuelles obligatoires suite à l'augmentation du SMIC ?

Cette réouverture n'est pas envisagée et les discussions seront relancées au cours des Négociations Annuelles Obligatoires de l'année 2013.

Entretiens individuelles:

Quel est le bilan des entretiens individuels ?

Les entretiens individuels sont pratiquement tous terminés.

Deux secteurs sont en retard (Montage et Launch Management).

Tous devraient être clôturés fin Septembre.

Prime montage:

Nous demandons que les salariés qui travaillent au bouchonnage (secteur peinture) bénéficient de la prime de montage. Ils répondent aux critères que la direction a définis, à savoir : activité et secteur géographique liés au montage.

Une étude et des réflexions techniques sont en cours sur le sujet.